

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

11/06/2024

Date d'affichage :

25/06/2024

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juin, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Quentin GUYOD – M. Sylvain HEIDET - M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS

Absents excusés :	Procuration à :
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Jean KARLE	Florent MONCHABLON
Gabrielle VENCK-MILLET	Guy MICLO

Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 36

**Reconduction de la
Carte Avantages
Jeunes**

2024/2025

Le Maire rappelle que la commune a offert pour l'année 2023/2024 aux jeunes rougegouttois de 6 à 25 ans la carte avantage jeunes.

Il propose de reconduire cette opération carte avantages jeunes pour les jeunes de 6 à 25 ans en partenariat avec le centre socio-culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↵ DECIDE de renouveler le partenariat pour l'offre des cartes jeunes aux enfants de 6 à 25 ans pour 2024/2025.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICLO

